Publié le

ID: 027-242700607-20230628-2023_0168-DE

PAYS DU NEUBOURG COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 28 juin 2023 Extrait des délibérations n°21

Date de convocation : le 21 juin 2023. Date d'affichage : le 21 juin 2023

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 28 juin 2023 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président -, salle polyvalente de TOURVILLE-LA-CAMPAGNE. > Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON – Maire de SAINTE-OPPORTUNE-DU-BOSC.

Membres en exercice : 56

Présents : 46

Pouvoir (s): 2

Toutes les communes étaient représentées sauf : BROSVILLE - CANAPPEVILLE - LE BOSC-DU-THEIL - LE TILLEUL-LAMBERT - SAINT MESLIN-DU-BOSC.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France
BROSVILLE	ROMET Marc - Excusé	LECOMTE Béatrice - Excusée
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence – Excusée –	SERGENT Agnès - Excusée
	POUVOIR: Martine SAINT LAURENT- HOUETTEVILLE	SENGENT Agries - Excusee
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	BUISSON Sébastien - Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth - Excusée
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise - Absente
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	
GRAVERON-SEMERVILLE		SOENEN Bruno - Excusé
	CARRERE GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	DUGORD Jean-Pierre - Excusé
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles	
	FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine - Excusée
VILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
_A PYLE	PILETTE Gérard - Excusé	ROUSSIAU Yann
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent - Excusé	
	RECULARD Sandrine - Excusée	
	BERTHELIN Giovanni - Excusé	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle - BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud	
	CHEVALIER Marie-Noëlle - DAVOUST Francis - LE MERRER	
	Anita - LEROY Hélène - ONFRAY Didier.	
	DETAILLE Edouard - Excusé : POUVOIR Francis BRONNAZ	
	LEVAVASSEUR Katiana – Excusée	
	LOPEZ Brigitte – Excusée	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François - Excusé	LEMARCHAND Fabien - Excuse
E TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial - Excusé
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	LECOUTEUX Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	Catherine National Control
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane	GARREAUD Virginie – Excusée ORONA Thierry
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian - Absent	Company of the Compan
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE		JOUEN Eric - Absent
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse – Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues	2
NOON EUROPETET OTHER BUILTING BUILTING	FOSSE Patricia	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
/ILLETTES	RAIMBOURG Guy	CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF
VILLETTES VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	ROBACHE Arlette
		BRIANT William - Excusé
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann - Excusé

Formant la majorité des Membres en exercice

Date de publication : 0 3 JUIL. 2023

PAYS DU NEUBOURG COMMUNAUTE DE COMMUNES Extrait des délibérations n°21

Envoyé en préfecture le 03/07/2023 Reçu en préfecture le 03/07/2023 Publié le

ID: 027-242700607-20230628-2023 0168-DE

COMPETENCE ASSAINISSEMENT Objet: Cotisation investissement SMABI 2023

La communauté de communes est membre du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de l'Iton (SMABI) depuis le 1er janvier 2019. Le SMABI exerce depuis cette date la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) en lieu et place de la communauté de communes sur la partie de territoire communautaire qui recoupe le bassin versant de l'Iton.

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, le SMABI réalise en 2023 des études et travaux de restauration de la continuité écologique et d'entretien des berges de cours d'eau dans la superficie du bassin versant de l'Iton.

Le SMABI sollicite, au titre de l'année 2023, la communauté de communes, pour la partie investissement, dans le cadre des projets énumérés ci-dessus. Une cotisation au titre de la partie fonctionnement sera par ailleurs également versée au SMABI au titre de cette année 2023, permettant d'assurer précisément le fonctionnement courant du syndicat.

Le montant de la participation en investissement pour l'année 2023 s'élève à 14 365 euros pour notre communauté de communes. Le paiement nécessite préalablement la signature d'une convention au titre d'une subvention d'équipement. La convention est jointe à la présente délibération.

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de l'Iton,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5212-19,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 12 juin 2023.

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation ci-dessus,

- décide de verser au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de l'Iton une subvention d'investissement d'un montant de 14 365 € au titre des travaux décris dans la convention (cf. annexe).

- décide de signer la convention portant sur la subvention d'investissement 2023 (cf. annexe).

- autorise le président à signer la convention relative à la subvention d'équipement 2023 du SMABI, ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

- dit que les crédits sont inscrits au budget principal 2023.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits. Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance Jérôme HENON

Le Président Jean-Paul LEGENDRE

Date de publication : 0 3 JUIL. 2023